



# Feuille explicatif aux parents

## PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

**2024-2025**

### Pour un climat scolaire positif

Ce feuille explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été adopté au Conseil d'établissement du 6 octobre 2024



### POUR MIEUX SE COMPRENDRE



#### Violence

#### Intimidation

#### Violence à caractère sexuel

- "Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- Exercée **intentionnellement** contre une personne;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- En s'attaquant à son **intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (Art.13 LIP)

- "Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non**;
- À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- Dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser." (Art.13, LIP)

- "**Toute forme de violence commise** par le biais de **pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle.
- Cette notion s'entend également de toute autre **inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**,
- incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. » (tiré du site du protecteur national de l'élève)

### QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?

#### Portrait de l'école

- L'école de l'Amérique-Française en est à sa 10e année de vie. L'école compte 660 élèves qui sont originaires de partout à travers le monde. Les différentes cultures sont omniprésentes. En effet, 25 % des élèves parlent une autre langue que le français à la maison et 50 % sont nés à l'extérieur du Québec dont 20 % à l'extérieur du pays soit dans 44 différents pays.
- 82 % des élèves sondés disent se sentir en sécurité à l'école.
- 92% perçoivent qu'il y a des règlements très clairs concernant la violence et l'intimidation.
- 73 % des élèves sondés sont en accord avec le fait que les adultes interviennent lorsque des élèves ridiculisent ou excluent d'autres élèves.
- 85 % des élèves indiquent que les adultes interviennent lorsqu'il y a une bataille ou qu'un élève en frappe un autre.



(tiré du sondage QSVEOR 2022)

#### Mesures préventives

**Objectif 1: Viser à ce que 80% des élèves se sentent à l'aise de résoudre un conflit de façon pacifique.**

- Ce que l'école va faire:
  - Création et application de séquences d'interventions en fonction des différents types de comportements (comportements inappropriés, comportements inappropriés avec agressivité, comportements interdits).
  - Création et enseignement explicite d'une démarche commune associée à la résolution de conflits.
  - Enseignement d'ateliers associés au développement d'habiletés psychosociales et à la prévention du stress et de l'anxiété (programme universel Hors-Piste) (nouveau : volet 2 avec les parents)
  - Enseignement d'ateliers sur la résolution de conflit (Halte des solutions) et formation du personnel (clé halte des solutions).
  - -Ateliers sur la résolution de conflit enseignés aux élèves du préscolaire à la 4e année

**Objectif 2: Viser à ce que 95% des élèves se sentent à l'aise de parler à au moins un adulte de l'école lorsqu'il y a un problème.**

- Ce que l'école va faire:
  - Présentation des adultes de l'école aux petits et aux grands
  - Horaire de surveillance afin que les surveillants soient toujours dans la même zone
  - Les éducateurs sont responsables d'animations sur la cour d'école afin de permettre aux élèves de créer des liens significatifs

**Objectif 3: Sensibiliser les élèves et le personnel à la richesse de la diversité culturelle de notre école.**

- Ce que l'école va faire:
  - Invitation des parents pour souligner Les Journées de la Culture et de la réconciliation.
  - Invitation des parents au carnaval de fin d'année
  - Utiliser le thème (Naviguons autour du monde) de l'année afin de mettre en valeur la richesse de la diversité culturelle.

#### Autres mesures

- Nous nous engageons à véhiculer, à notre école, des pratiques associées à l'inclusion et à l'équité, tenant compte des différences ethnoculturelles, linguistiques, religieuses et individuelles.
- Utiliser le thème (Naviguons autour du monde) de l'année afin de mettre en valeur la richesse de la diversité culturelle.
- Soulignement de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.
- Soulignement du mois de l'histoire des noirs.

#### Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Sensibilisation des élèves de troisième cycle (et autres, au besoin), sur la violence à caractère sexuelle.
- Selon les besoins, implication de la personne ressource du CSS.
- Sensibilisation du personnel quant à l'importance d'une prise en charge rapide lors d'observation ou de dénonciation d'un comportement ou de paroles pouvant s'apparenter à de la violence à caractère sexuel.
- Intervention rapide lors de dénonciation de situation de violence à caractère sexuel.

#### Mesures de sécurité visant à contrôler la violence à caractère sexuel

- Mesures de sécurité**
  - S'assurer que tous les adultes qui œuvrent auprès des élèves aient rempli le formulaire d'antécédents judiciaires.
  - Sensibiliser face aux actes de violence à caractère sexuel et à comment y faire face.
  - Sensibiliser le personnel quant au fait de ne pas être seul avec un élève, dans certaines circonstances et/ou à demander de l'aide d'un collègue lorsqu'une situation le rend mal à l'aise.
- Formations obligatoires**
  - Formation qui sera diffusée en 2024 par le protecteur national de l'élève.

### QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?



#### Au moment même où l'acte est constaté

- Des actions sont immédiatement prises :**
- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées.
  - Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
  - Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

#### Mesures possibles pour la victime

- Reconnaître l'incident et rassurer l'élève.
- Facteurs de protection.
- Enseigner les comportements attendus pour outiller l'élève si une situation se reproduit.
- En fonction des besoins et de l'analyse de la situation, accès à des services T.E.S de 2e palier. Possibilité de: accueil personnalisé, récréations supervisées, sous-groupe d'ateliers sur les émotions et le développement des habiletés sociales, service d'observation et de régulation, fiche de communication/portrait, service check-in/check-out.
- Suivi 2-1-1 (2 semaines, 1 semaine, 1 mois).
- Référence aux services complémentaires ou services externes.

#### Mesures possibles pour l'auteur

- Réflexion sur le comportement.
- Gestes réparateurs
- Suivi 2-1-1 (2 semaines, 1 semaine, 1 mois).
- En fonction des besoins et de l'analyse de la situation, accès à des services T.E.S de 2e palier. Possibilité de: accueil personnalisé, récréations supervisées, sous-groupe d'ateliers sur les émotions et le développement des habiletés sociales, service d'observation et de régulation, fiche de communication/portrait, service check-in/check-out.

#### Mesures possibles pour le témoin

- Reconnaître l'incident et rassurer l'élève.
- Valoriser le comportement de dénonciation.
- Facteurs de protection, au besoin.

#### Particularité pour la violence à caractère sexuel

- Mesures ajoutées**
- Pour la victime : Redonner du pouvoir à la victime en l'impliquant dans le choix des mesures de soutien (vouloir un geste de réparation ou non, référence à un partenaire externe ou non, etc.).
  - Pour l'auteur : Cibler le besoin de l'élève auteur en termes d'éducation à la sexualité et offrir un soutien individualisé (ex: consentement, intimité, respect des autres).

### COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT-ILS COLLABORER?



Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- Dénoncer la situation
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

#### BESOIN D'AIDE?

Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.

#### RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE

**Personne responsable en matière du dossier violence et intimidation**

📞 Karine Parizeau  
819-332-5994  
✉️ [karine.parizeau@csspo.gouv.qc.ca](mailto:karine.parizeau@csspo.gouv.qc.ca)

**Personne des plaintes au CSSPO**

📞 Caroline Sauvé  
819 771-4548 poste 850701  
✉️ [caroline.sauve@csspo.gouv.qc.ca](mailto:caroline.sauve@csspo.gouv.qc.ca)

**Protectrice nationale/régionale de l'élève**

📞 M. Jean-François Bernier / Me Esthel Née  
1 833 420-5233  
✉️ [info@pne.gouv.qc.ca](mailto:info@pne.gouv.qc.ca)  
🌐 [www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organisme-les-protecteur-national-élève](http://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organisme-les-protecteur-national-élève)

#### RESSOURCES EXTERNES

**Ligne Parents**

📞 1 800 361-5085  
🌐 [www.ligneparents.com](http://www.ligneparents.com)

**Service de police de Gatineau**

📞 819 246-0222  
🌐 [gatineau.ca/portail/police](http://gatineau.ca/portail/police)

**CISSS de l'Outaouais**

📞 811 option 2  
🌐 [ciiss-outaouais.gouv.qc.ca](http://ciiss-outaouais.gouv.qc.ca)

**Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)**

📞 1 800 331-2311  
🌐 [www.cavac.qc.ca](http://www.cavac.qc.ca)

**Commission des services juridiques**

📞 1 800 842-2213  
🌐 [www.csj.qc.ca](http://www.csj.qc.ca)

**Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF)**

📞 819 595-1905  
🌐 [www.ciasf.org](http://www.ciasf.org)

**Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais**

📞 819 771-1773  
🌐 [www.calas.ca](http://www.calas.ca)

**Aidez-moi svp**

📞 [aidezmoisvp.ca](mailto:aidezmoisvp.ca)

\*Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au protecteur régional de l'élève.

Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

Tous les traitements de façon confidentielle.